



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.05.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit SUBSTIFIX-AF 831809**
- **FDS no.** 135.305
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Additif de moulliage.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Huber France SAS
Siège Strasbourg
3, Rue des Chênes
67670 Mommenheim
- **Service chargé des renseignements :**
Département pour la sécurité de produits.
personne à contacter: M. Dr. Gierisch
Telephone: +49 89-9003-444
Telefax: +49 89-9003-1444
E-Mail: product-safety@mhm.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Pendant les heures de travail normales : Département Sécurité des produits, poste 220 ou 444

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xi; Irritant

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

(suite page 2)



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.05.2015

Nom du produit SUBSTIFIX-AF 831809

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)
- **Mentions de danger**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Conseils de prudence**
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers** Cette information vous est fournie sur la présente fiche de données de sécurité.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :**
Solution aqueuse contenant un système tampon, des composants hydrophiles, des tensio-actifs, des agents de conservation, des alcools et des additifs.
- **Composants contribuant aux dangers:**
qui sont dangereuses pour la santé selon la Directive 67/548/CEE sur les substances dangereuses.

CAS: 56-81-5	glycerol	15 - 20%
EINECS: 200-289-5	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions	
Reg.nr.: 01-2119471987-18-xxxx	communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	
CAS: 111-76-2	2-butoxyéthanol	≤10%
EINECS: 203-905-0	Xn R20/21/22; Xi R36/38	
	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 67-63-0	propane-2-ol	3 - < 5%
EINECS: 200-661-7	Xi R36; F R11	
Reg.nr.: 01-2119457558-25-XXXX	R67	
	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	

(suite page 3)



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.05.2015

Nom du produit SUBSTIFIX-AF 831809

(suite de la page 2)

CAS: 52-51-7
EINECS: 200-143-0

bronopol (DCI)
Xn R21/22; Xi R37/38-41; N R50

< 0,5%

Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335

CAS: 55965-84-9

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; < 0,06%
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)
T R23/24/25; C R34; Xi R43; N R50/53

Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1, H317

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

• 4.1 Description des premiers secours

• Indications générales :

En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche.

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

• après inhalation :

Veiller à ce que la personne ait de l'air frais.

Transporter la personne concernée au calme et la maintenir au chaud.

• après contact avec la peau :

Quitter immédiatement les vêtements salis et imprégnés. Nettoyer les parties touchées de la peau à l'eau et au savon ou utiliser un détergent approprié. NE PAS utiliser de solvants ou dissolvants.

• après contact avec les yeux :

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Consulter un médecin.

• après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Moyens d'extinction

• **Moyens d'extinction:** Mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau brumisateur.

• **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : jet d'eau à pleine puissance.

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Utiliser le cas échéant un appareil de protection respiratoire autonome.

Refroidir à l'eau les récipients fermés se trouvant près de l'incendie.

• 5.3 Conseils aux pompiers

• **Équipement spécial de sécurité** : Aucune mesure particulière n'est requise.

• **Autres indications** Récupérer l'eau d'extinction.

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.05.2015

Nom du produit **SUBSTIFIX-AF 831809**

(suite de la page 3)

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eloigner toute source possible d'incendie.
Bien ventiler les locaux.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou d'égouts, informer les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Endiguer le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et l'évacuer conformément aux règlements locaux dans les containers prévus à cet effet.
Nettoyer de préférence avec un nettoyeur. Eviter l'utilisation de solvants.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Equipement de protection individuel: cf. section 8. Respecter les instructions des lois concernant la protection et la sécurité. Eviter le dépassement des valeurs-seuil, si disponibles, sur le lieu de travail (cf. section 8).
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Garder les récipients bien fermés.
Réfermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Toujours conserver dans des récipients équivalents aux fûts d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stockage conformément à la juridiction des eaux (WHG allemande) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales concernant le stockage de substances polluantes pour l'eau (par exemple VAWS, règlement allemand sur les installations utilisées lors de la manipulation de substances polluantes pour l'eau).
Eloigner toute source possible d'incendie.
Respecter les indications sur l'étiquette.
Stocker à l'abri du gel.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Le cas échéant, s'assurer du maintien des valeurs-seuil sur le poste de travail en prenant des mesures techniques. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation générale de l'air efficace soit, si les conditions pratiques sont données, par une aspiration locale.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Les valeurs données ont été tirées de listes officielles lors de la fabrication.

(suite page 5)



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.05.2015

Nom du produit SUBSTIFIX-AF 831809

(suite de la page 4)

56-81-5 glycerol

VME Valeur à long terme: 10 mg/m³

111-76-2 2-butoxyéthanol

VME Valeur momentanée: 246 mg/m³, 50 ppm

Valeur à long terme: 49 mg/m³, 10 ppm

Risque de pénétration percutanée

67-63-0 propane-2-ol

VME Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

• **DNEL**

111-76-2 2-butoxyéthanol

Dermique DNEL workers 75 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)

Inhalatoire DNEL workers 98 mg/m³ (Human)

67-63-0 propane-2-ol

Dermique DNEL workers 888 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)

Inhalatoire DNEL workers 500 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

52-51-7 bronopol (DCI)

Dermique DNEL workers 2,3 mg/kg bw/d (Human) (chronic; systemic)

Inhalatoire DNEL workers 4,1 mg/m³ (Human) (chronic; systemic)

• **PNEC**

56-81-5 glycerol

PNEC 0,141 mg/kg (soil)

PNEC STP 1000 mg/l (STP)

111-76-2 2-butoxyéthanol

PNEC 3,13 mg/kg (soil)

PNEC STP 463 mg/l (STP)

67-63-0 propane-2-ol

PNEC 28 mg/kg (soil)

PNEC STP 2251 mg/l (STP)

52-51-7 bronopol (DCI)

PNEC 0,5 mg/kg (soil)

PNEC STP 0,43 mg/l (STP)

• **8.2 Contrôles de l'exposition**

• **Équipement de protection individuel :**

• **Protection respiratoire :**

L'utilisation de protection respiratoires telles que des masques avec filtres pour les vapeurs de solvants et de poussières sont nécessaires pour la protection des salariés en l'absence d'équipements techniques appropriés.

Si l'exposition est supérieure aux limites d'exposition, un appareil respiratoire adapté et approuvé doit être porté. Veuillez vous référer au standard EU 14387 correspondant.

• **Protection des mains :**

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.

Des crèmes protectrices peuvent protéger les parties de la peau exposées ; elles ne doivent cependant pas être utilisées si la peau est déjà entrée en contact avec le produit.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.05.2015

Nom du produit **SUBSTIFIX-AF 831809**

(suite de la page 5)

· Matériau des gants

Matériau de gants adapté par exemple de la société KCL GmbH, D 36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (testé selon la norme EN374)

Gant de protection recommandé:

Article/Nom/Matériau/Épaisseur du matériau/ Temps de percement Remarque

Nr. 730/ Camatril Velours / Nitril / 0,4 mm Level 6 > 480 min. Lors d'un contact permanent

Nr. 743/ Dermatril / Nitril / 0,2 mm Level 2 > 30 min Lors de projection

Cette recommandation est uniquement valable pour le produit livré par nos soins et utilisé selon nos recommandations.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.**· Protection du corps :**

Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· Indications générales.****· Aspect:**

Forme : liquide

Couleur : selon désignation produit

· Odeur : faible, caractéristique

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: approx.4,8-4,9

· Modification d'état

Point de fusion : Non déterminé.

· Point d'éclair : > 48 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

· Température d'inflammation :

Température de décomposition : Non déterminé.

· Auto-inflammabilité : Non déterminé.

· Danger d'explosion : Non déterminé.

· Limites d'explosivité :

inférieure : 0,9 Vol %

supérieure : 10,6 Vol %

· Pression de vapeur : Non déterminé.

· Densité à 20 °C: 1,02 g/cm³

· Densité relative. Non déterminé.

· Densité de vapeur. Non déterminé.

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : entièrement miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

· Viscosité :

dynamique : Non déterminé.

cinématique : Non déterminé.

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.05.2015

Nom du produit SUBSTIFIX-AF 831809

(suite de la page 6)

solvants organiques	10 - 15 %
eau :	30 - 50 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.3 Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Stable si l'on respecte les instructions conseillées de stockage et de manipulation lors de l'utilisation (cf. paragraphe 7).
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur en acidité ou alcalins afin d'éviter toute réaction exothermique.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
En cas d'incendie, peuvent se dégager des substances de décomposition dangereuses comme par ex: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Cette préparation est classifiée selon la méthode conventionnelle (procédé de calcul tiré du règlement sur les substances dangereuses ou de la directive européenne 1999/45/CEE).

Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau."

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** pas de données date
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

56-81-5 glycerol

Oral LD50 > 12600 mg/kg (Ratte)
Dermique LD50 >18700 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire LC50 >5000 mg/m3 (Ratte) (4 h)

111-76-2 2-butoxyéthanol

Oral LD50 1746 mg/kg (Ratte)
Dermique LD50 >2000 mg/kg (guinea pig)
Inhalatoire LC50 3700 mg/m3 (Ratte)

67-63-0 propane-2-ol

Oral LD50 5280 mg/kg (Ratte)
Dermique LD50 13900 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire LC50 >25000 mg/m3 (Ratte) (6 h)

52-51-7 bronopol (DCI)

Oral LD50 305 mg/kg (Ratte)
Dermique LD50 >2000 mg/kg (Ratte)
Inhalatoire LC50 ≥588 mg/m3 (Ratte)

(suite page 8)



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.05.2015

Nom du produit SUBSTIFIX-AF 831809

(suite de la page 7)

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Oral LD50 70 mg/kg (Ratte)

Dermique LD50 >75 mg/kg (Ratte)

Inhalatoire LC50 330 mg/m3 (Ratte)

- **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

SECTION 12: Informations écologiques

Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts, cours d'eau ou s'infiltrer dans le sol.

• 12.1 Toxicité

• Toxicité aquatique :

56-81-5 glycerol

Algae toxicity >10000 mg/l (Algae) (EC3; 8 d)

Daphnia toxicity 1955 mg/l (Daphnia) (LC50; 48 h)

Fish toxicity >10000 mg/l (Fish) (LC50, 96 h)

111-76-2 2-butoxyéthanol

Algae toxicity 911 mg/l (Algae)

Daphnia toxicity 1550 mg/l (Daphnia) (EC50; 48 h)

Fish toxicity 1474 mg/l (Fish) (LC 50; 96 h)

67-63-0 propane-2-ol

Algae toxicity >100 mg/l (Algae) (EC50; 72h)

Daphnia toxicity 9714 mg/l (Daphnia) (LC50; 24h)

Fish toxicity 9640 mg/l (Fish) (LC50 96h)

52-51-7 bronopol (DCI)

Algae toxicity 0,25 mg/l (Algae) (EC50; 72 h)

Daphnia toxicity 1,4 mg/l (Daphnia) (EC50; 48 h)

Fish toxicity 35,7 mg/l (Fish) (LC50; 96 h)

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Algae toxicity 1,67 mg/l (Algae) (EC50 72 h)

Daphnia toxicity 8 mg/l (Daphnia) (EC50; 48 h)

Fish toxicity 14,7 mg/l (Fish)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.05.2015

Nom du produit **SUBSTIFIX-AF 831809**

(suite de la page 8)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets** 14 06 03: autres solvants et mélanges de solvants
- **Emballages non nettoyés** : déchet
- **Recommandation** :
Les récipients vides doivent être récupérés ou reconditionnés.
Des fûts vidés de façon non conforme ainsi que des restes d'encre doivent être éliminés sur une décharge spéciale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Ce produit n'est pas concerné par les règlements du transport de produits dangereux (comme ADR/RID, etc.).

- **14.1 No UN**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** -
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** -
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** -
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** -
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Polluant marin** : Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport :**

- **ADR**
- **Remarques :** voir remarque sous numéro 2.2.3.1.1, alinéa 1

- **IMDG**
- **Remarques :** see Amendmend 5.1.3.1.1

- **IATA**
- **Remarques :** see section 3.3.1.3
- **"Règlement type" de l'ONU:** -

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.
- **COV -Teneur** 15,00 %

(suite page 10)



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.05.2015

Nom du produit SUBSTIFIX-AF 831809

(suite de la page 9)

- **VOC teneur USA :**
- **295,7 g/l / 2,47 lb/gl**
- **Suisse COV décret** 15,00 %
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Les indications de cette fiche des données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation actuelle nationale et européenne. Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort ni contrôlées par nous. L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires. Les indications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit mais ne garantissent aucunement les propriétés du produit.

· **Phrases importantes**

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R11 Facilement inflammable.
- R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R34 Provoque des brûlures.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 11)



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.05.2015

Nom du produit SUBSTIFIX-AF 831809

(suite de la page 10)

LD50: Lethal dose, 50 percent
Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1
Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2
